

Justificatif généré le 11/04/2022

Support de parution :



Date de parution :

11/04/2022

Département de publication :

(75) Paris

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=286492>

N° d'annonce :

600367

EUKRATOS SELECTION

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 15 rue Marsollier 75002 PARIS

538 422 650 R.C.S. Paris

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

MM. les actionnaires de la Société EUKRATOS SELECTION sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le **Mercredi 27 avril 2022 à 15 heures**, 15 rue Marsollier – Paris 2ème pour délibérer sur l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire :

- Ø Examen et approbation du projet de rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Ordinaire;
- Ø Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et proposition d'affectation du résultat à l'intention de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Ø Textes du projet de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Ø Pouvoir pour les formalités

A titre extraordinaire :

- Ø Examen et approbation du projet de rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- Ø Textes du projet de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire :
 - modification des termes de l'article 2 « Objet social » des statuts de la Société ;
 - mise en harmonie des statuts de la Société avec le modèle de statuts types figurant en

annexe XVI de l'instruction AMF n° 2011-19 et refonte de statuts ;

Ø Pouvoir pour les formalités.

Tout actionnaire quelque soit le nombre d'actions qu'il possède a le droit de participer à cette assemblée, de s'y faire représenter par un actionnaire ou par son conjoint ou d'y voter par correspondance.

Le droit de participer pour tout actionnaire à l'assemblée ou de s'y faire représenter est subordonné à l'enregistrement en compte de ses titres soit en son nom soit au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires désirant voter par correspondance peuvent se procurer le formulaire de vote auprès de :

. RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA – 105, rue Réaumur – 75002 PARIS

La demande doit être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception et parvenir à l'adresse précitée six jours au moins avant la date de la réunion. Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition de parvenir à RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA deux jours au moins avant la date de l'assemblée, accompagnés, le cas échéant, d'une attestation établie par le dépositaire de ces actions justifiant de leur enregistrement en compte.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être envoyées dans les conditions prévues par l'article R 225-71 du Code de Commerce.

Le Conseil d'Administration

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeGynM8Ep



<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeGynM8Ep>